

ASSEMBLÉE NATIONALE18 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2613

présenté par

Mme Auconie, M. Zumkeller, Mme Sanquer, M. Benoit, Mme de La Raudière, M. Herth,
M. Guy Bricout, M. Demilly, M. Naegelen, M. Ledoux et M. Morel-À-L'Huissier

à l'amendement n° 2585 du Gouvernement

ARTICLE 8 BIS

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Ce bilan environnemental est rendu public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe UDI, Agir et indépendants s'étant toujours battu pour plus de transparence, notamment en matière de politiques publiques, il nous paraît opportun de préciser que le bilan environnemental global des dispositifs de consigne soit rendu public.